

# BANQUE ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

*Bien que signataire de la Déclaration de Paris, la participation de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique à l'enquête de Paris de 2006 sur le suivi a été limitée, avec uniquement 2 entrées (Sénégal et Malawi). Du fait de ce champ d'application restreint, les résultats ne peuvent être considérés comme représentatifs et ne sont donc pas rapportés.*

## 1) VOLUME DE L'AIDE

### 1.1 Performances actuelles/récentes en termes de volume

	<b>2006</b>
<b>Décaissements nets d'APD</b>	68,4
<b>Décaissements bruts (=prêts+dons) d'APD</b>	109,4

Les décaissements nets de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (ci-après BADEA) se sont élevés à 68,4 millions de USD en 2006, en hausse de 31 % par rapport à 2005. Les décaissements bruts ont atteint 109,4 millions de USD (tableau 1.1). Le total budgétisé par la BADEA (c'est-à-dire les engagements) pour 2006 s'est élevé à 170 millions de USD (BADEA 2007, p. 14).

### 1.2. Volume prévu à l'avenir

LA BADEA envisage d'accroître ses engagements totaux au cours de la période 2005-2009. Avec une augmentation annuelle de 10 millions de USD, la BADEA espère atteindre un niveau total d'engagements de 200 millions de USD en 2009 (BADEA 2004).

## 2) ORGANISMES/ MÉCANISMES CLÉS

### 2.1 Organismes et structures

La BADEA est financée par les pays membres de la ligue Arabe. Ses activités ont démarré en 1975. Sa mission vise à accélérer le développement économique des pays africains non arabes, d'encourager la participation du capital arabe en Afrique et d'apporter à l'Afrique l'assistance technique nécessaire. En 1977, les ressources du Fonds arabe spécial pour l'Afrique ont été fusionnées avec celles de la BADEA.

### 2.2 Politiques et documents clés

*5ème Plan quinquennal de la BADEA (2005 -2009) (BADEA 2004)*

Approuvé en 2004, le 5ème plan quinquennal introduit certains changements dans les politiques de la BADEA, notamment : (i) faire plus que tripler le capital entièrement versé de la BADEA, jusqu'à 2,2 milliards de USD, (ii) accroître les engagements totaux comme décrit plus haut, (iii) accorder une attention spéciale aux pays en conflit, (iv) utiliser les connaissances, les matières premières et les services arabes et africains dans le cadre des projets financés par la BADEA et (v) envisager la possibilité d'une plus grande flexibilité

dans les conditions de financement, avec l'ajout de mécanismes permettant d'octroyer les prêts ponctuellement.

### 3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

#### 3.1. Pays bénéficiaires

En 2006, la BADEA a octroyé des financements concessionnels à 40 pays africains, majoritairement au profit des PMD.

10 premiers pays	Millions de USD	% du total
1. RDC	13,5	7,9 %
2. Mali	13,2	7,8 %
3. Namibie	12,7	7,5 %
4. Sierra Leone	11,3	6,7 %
5. Kenya	10,0	5,9 %
6. Malawi	10,0	5,9 %
7. Tanzanie	8,7	5,1 %
8. Nigeria	8,4	4,9 %
9. Ghana	8,0	4,7 %
10. Sénégal	7,3	4,3 %
<b>Total</b>	<b>103,2</b>	<b>60,7 %</b>

Source : BADEA (2007 p. 16-17).

#### Ventilation au sein des différents groupes de pays bénéficiaires (2006) :

	% des approbations totales
<b>PMD</b>	61 %
<b>Autres PFR</b>	21 %
<b>Afrique subsaharienne</b>	100 %

Source : BADEA (2007 p. 16-17).

#### 3.2. Critères d'allocation

##### 3.2.1. Critères de présélection

Les prêts de la BADEA se limitent aux pays à faible revenu de l'Afrique subsaharienne. Hormis cette condition, il n'existe pas d'autres critères de présélection.

##### 3.2.2. Critères d'allocation

Bien que la BADEA n'ait pas de critères précis d'allocation, elle s'emploie à apporter une assistance annuelle (principalement par prêts) à chaque pays éligible qui assure le service de sa dette. Les prêts de la BADEA ne peuvent dépasser 60 % du coût total estimé pour le projet, le montant maximum étant fixé à 18 millions de USD. Si le coût n'excède pas 15 millions de USD, la BADEA peut y contribuer à 90 % (BADEA 2004).

### 4) POLITIQUES D'AIDE

#### 4.1. Concessionnalité

La BADEA accorde des prêts et des dons. Les dons se limitent au financement de l'assistance technique et des études de faisabilité ; la part des dons dans le portefeuille global de la BADEA est donc très limitée (tableau 4.1a)

**Concessionnalité (pour les dons approuvés en 2006) :**

Part des dons dans l'APD totale	3,66 %
Part des dons dans l'APD aux PMD	3,56 %

Source : BADEA (2007 p. 16-17).

Les prêts concédés aux PFR présentent un élément don moyen de 74,3 %. Les prêts sont pratiquement tous concessionnels (y compris ceux aux PRI), selon la définition de l'APD (élément don > 25 %). La BADEA n'offre pas de ressources non concessionnelles ; mais depuis 2003, elle considère concessionnel tout prêt dont l'élément don de 25 % est calculé sur la base d'un taux d'escompte de 5 % (BADEA 2004). Une réduction de 0,25 % est appliquée aux taux d'intérêt et frais administratifs pour les pays bénéficiaires qui honorent leurs paiements dans les 30 jours.

**Conditions des prêts concessionnels de la BADEA (pour 2006) :**

	Prêts aux PFR	Prêts aux PRI
<b>Élément don (%)</b>	74,3 %	46,5 % - 56,0 %
<b>Échéance (années)</b>	30	22 - 25
<b>Délai de grâce (années)</b>	10	4 - 7
<b>Taux d'intérêt (%)</b>	1,0 %	2,5 % - 3,0 %
<b>Commission (%)</b>	0,0 %	0,0 %
<b>Devise</b>	USD	USD

Source : BADEA (2007 p. 16) et calculs propres.

Le 5<sup>ème</sup> Plan quinquennal énonce une stratégie d'après laquelle les pays seront en mesure de réduire les intérêts et les charges administratives de 0,25 % en effectuant les remboursements dans les 30 jours de la date d'échéance (BADEA 2004). Parmi les gouvernements PPTE, les pays où la concessionnalité des ressources de la BADEA est la plus élevée sont le Tchad, le Mali, le Mozambique et le Rwanda (tous avec des prêts concessionnels).

**4.2. Types d'aide**

La BADEA finance principalement des projets, ce qui a absorbé 96,3 % de l'assistance totale en 2006. Le reste, soit 3,7 %, est allé à l'assistance technique et aux activités d'appui institutionnel (84,23 millions de USD au cours de la période 1975-2005 et 6,2 millions de USD en 2006 ; cette somme s'accroîtra de 250 000 USD chaque année jusqu'à atteindre un plafond de 7 millions de USD). Elle est très sensible aux questions de transfert des compétences et de renforcement des capacités qu'elle finance à travers la formation. Elle n'accorde ni appui budgétaire, ni aide en faveur de la balance des paiements, ni dons au titre de l'allègement de la dette sous forme de rééchelonnements de la dette pendant de longues périodes (BADEA 2006). La BADEA est attachée à l'allègement de la dette, le coût de l'allègement de la dette complet accordé aux PPTE étant estimé à 270 millions de USD (en date de fin juin 2007 et en VAN – voir IDA et FMI 2007, p. 77). Les PPTE signalent qu'en raison de son manque d'aide aux programmes, la BADEA ne se place pas en très bonne position en termes de types d'aide.

Types d'aide (pour 2006):

	Millions de USD	% du total
AT indépendante	163,7	3,7 %
Appui budgétaire général	-	-
Projets et programmes sectoriels (dont AT)	6,2	96,3 %
Activités liées à la dette	-	-
Aide alimentaire pour le développement	-	-
Autre aide sous forme de produit de base	-	-
Situations d'urgence et de crise	-	-
<i>Total</i>	<i>169,9</i>	<i>100,0 %</i>

Source : BADEA (2007 p. 16-17).

#### 4.3. Canaux d'assistance

La BADEA ne reconnaît que les gouvernements. Ainsi, elle ne fournit d'assistance ni aux ONG, ni au secteur privé. Toute aide aux projets accordée par la BADEA est canalisée dans les comptes des ministères techniques, ce qui peut exiger beaucoup de coordination de la part des ministères de l'Économie et du Plan. Néanmoins la plupart des PPTÉ signalent de forts niveaux d'aide versée au budget, toute l'aide étant inscrite au budget dans les pays suivants : Éthiopie, Gambie, Mali, Malawi, Mauritanie, Sierra Leone.

#### 4.4. Secteurs et projets

Répartition des prêts par secteur (pour 2006) :

sur la base des approbations	Millions de USD	% des prêts totaux	Nombre de projets
Infrast. sociales et administratives	43,1	26,3 %	7
<i>Éducation</i>	-	-	-
<i>Santé</i>	14,8	9,1 %	3
<i>Population</i>	-	-	-
<i>Eau et assainissement</i>	28,3	17,3 %	4
<i>Pouvoirs publics et société civile</i>	-	-	-
Infrastructures économiques	76,3	46,6 %	10
<i>Transports et communications</i>	61,3	37,4 %	8
<i>Énergie</i>	15,0	9,2 %	2
Production	32,8	20,1 %	4
<i>Agriculture</i>	26,8	16,4 %	3
<i>Industrie, mines, travaux publics</i>	6,0	3,7 %	1
<i>Commerce et tourisme</i>	-	-	-
Activités multisectorielles	11,5	7,0 %	2
<b>Total</b>	<b>163,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>23</b>

Source : BADEA (2007 p. 16).

Le plan quinquennal 2005-2009 donne la priorité aux secteurs : agricole, du développement rural et des infrastructures « *sans négliger d'autres secteurs comme l'industrie, l'énergie, la santé, l'éducation et l'environnement* ». En outre, l'aide de la BADEA privilégie les opérations qui visent l'allègement de la pauvreté et la sécurité alimentaire, tout en encourageant la participation des femmes au développement (BADEA 2004).

La plus grosse part est destinée à l'infrastructure de base (76,3 millions d'USD qui correspondent à 46,6 % des engagements au titre des projets en 2006, voir tableau 4.4). En 2005, La BADEA a octroyé 1,57 million d'USD à l'organisation des expositions commerciales afro-arabes afin de promouvoir le commerce entre les pays arabes et africains, qui figure rarement parmi les secteurs clés des DSRP des pays bénéficiaires (BADEA 2006).

Le plan quinquennal ajoute que pour les allocations sectorielles il existe « *une certaine flexibilité pour répondre aux besoins et priorités des pays bénéficiaires* », alors que le même document affirme ensuite que cette flexibilité vise aussi à maintenir « l'équilibre sectoriel global » (BADEA 2004). Parmi les PPTE, l'Éthiopie, la Gambie et la Sierra Leone signalent que la BADEA fournit plus de 75 % de son aide aux secteurs prioritaires des DSRP.

#### **4.5. Flexibilité**

Dans certaines circonstances, la BADEA pourrait financer les déficits de la balance des paiements dans le cadre de la couverture contre la hausse des cours du pétrole. Cependant, depuis la fin des activités du FASAA en 1977, elle ne le fait plus faute des ressources nécessaires à la couverture des chocs extérieurs. La BADEA a aussi proposé dans son 5<sup>ème</sup> Plan quinquennal d'introduire une mesure qui permettrait d'accorder plus d'un prêt à un pays au cours de la même année civile en cas de besoins accrus (BADEA 2004). Toutefois, la BADEA n'a recouru à cette possibilité ni en 2005, ni en 2006 (voir les rapports annuels respectifs).

Les PPTE donnent plutôt une mauvaise note à la BADEA au chapitre de la flexibilité, 19 des 21 pays déplorant un niveau très faible de flexibilité. Le Mozambique et la Zambie affirment toutefois que la banque s'est montrée flexible en modifiant ses plans de financement et en réorientant ses fonds vers les nouvelles priorités gouvernementales.

#### **4.6. Prévisibilité**

La BADEA est un bailleur de fonds dont les procédures de décaissement sont relativement flexibles. Elle honore régulièrement ses engagements pluriannuels. Les PPTE estiment que la BADEA est un donateur plutôt prévisible, 6 pays sur 9 indiquant que plus de 75 % de ses fonds sont décaissés dans l'année prévue, tandis que le même nombre de pays ont répondu que la BADEA prenait des engagements pluriannuels.

#### **4.7. Conditionnalité**

La BADEA n'impose aucune condition de politique économique.

#### **4.8. Dialogue politique**

Du fait de son manque de représentation dans les pays, la BADEA ne participe ni au dialogue régulier direct entre les pays et la Banque mondiale/FMI, ni aux tribunes de dialogue sur l'orientation qui existent dans certains pays entre les pouvoirs publics et certains partenaires du développement. Elle utilise toutefois le cadre offert par les conférences internationales et les réunions annuelles afin de participer au dialogue politique et de l'appuyer. Elle attache une grande importance à la coordination avec les autres institutions financières arabes (voir la section 5.5).

Les évaluations PPTE viennent confirmer ce point, les pays signalant que la BADEA n'assure aucun décaissement lié aux IBW et qu'elle intervient elle-même dans les pays.

## 5) PROCÉDURES D'AIDE

### 5.1 Conditions préalables

La BADEA exige que les demandes de financement de projets lui soient soumises assorties d'études de faisabilité technique, économique et financière. Aucun décaissement ne peut être effectué sans la transmission préalable à la BADEA d'un avis juridique attestant de la libération (mise à disposition) des fonds de contrepartie et, dans certains cas, de la création d'une unité d'exécution de projet. Toutefois, au Burkina Faso par exemple, la mise en place de fonds de contrepartie n'est pas obligatoire. Selon les PPTE, aucun financement de contrepartie n'est exigé à São Tomé et Príncipe, tandis que les financements exigés en Éthiopie ou en Zambie ne sont pas onéreux.

En général, les PPTE estiment que les conditions préalables de la BADEA ne sont pas très lourdes. Les meilleures performances en la matière sont signalées par le Mozambique, suivi de São Tomé et Príncipe et du Cameroun.

L'un des aspects clés qui parfois retardent les accords et les décaissements est que la BADEA n'intervient (pour ses prêts) qu'en cas de cofinancement avec un autre bailleur de fonds (normalement arabe – voir également sections 3.2 et 5.5).

### 5.2 Méthodes de décaissement

L'accord de prêt contient des informations sur le premier et le dernier décaissement. Les décaissements sont subordonnés à une demande de retrait soumise à la BADEA par le ministère chargé des finances ou du plan. Le dossier de demande de décaissement comprend : une lettre de transmission ; une copie du contrat signé par un superviseur avec les bénéficiaires désignés, les avances, les factures ou les dossiers utilisés comme base à l'élaboration des demandes pour le retrait des fonds.

Les décaissements se font suivant les modalités convenues à l'aide d'une des méthodes mentionnées ci-dessous ou d'une combinaison de plusieurs méthodes.

- Paiement direct : la Banque verse directement au fournisseur les sommes indiquées dans la ou les devise(s) stipulée(s) et dans le ou les compte(s) indiqué(s).
- Paiement au titre de remboursement.

Selon les PPTE, la BADEA décaisse rarement plus de 50 % de ses fonds sous forme d'avances (ex. en Gambie, en Éthiopie et à São Tomé et Príncipe). Les procédures de décaissement de la BADEA ne provoquent néanmoins que des retards modérés, les moins importants étant signalés en Gambie, au Mali, au Malawi et en Mauritanie.

### 5.3 Procédures de décaissement

L'unité d'exécution du projet doit avoir en place un système comptable fiable afin de permettre à la Banque d'effectuer tous les contrôles basés sur les documents qu'elle juge nécessaires. La BADEA peut, à tout moment, effectuer des contrôles sur place de l'exécution du projet et exiger qu'un rapport d'activité trimestriel rédigé à sa convenance soit soumis dans les trente jours suivant la fin du trimestre concerné. À l'achèvement du projet et officiellement dans un délai de 6 (six) mois, le bénéficiaire doit soumettre à la Banque un rapport sur le projet et le démarrage des activités des facilités mises en place.

Selon les PPTE, la BADEA utilise souvent les procédures des pays pour les décaissements et la gestion financière, tandis que la Gambie, le Malawi et le Rwanda signalent qu'elle n'exige aucune procédure supplémentaire.

#### 5.4 Procédures de passation de marchés

Fondées sur des systèmes d'appel à la concurrence, les procédures de marchés publics se limitent néanmoins aux entreprises arabes, africaines ou arabo-africaines. Dans certains cas, l'appel à la concurrence est même restreint à la région d'Afrique où le projet est mis en œuvre (BADEA 2005).

Les PPTE ne jugent toutefois pas les pratiques de marchés publics de la BADEA très restrictives du fait qu'elles sont ouvertes aux entreprises locales. Il semble néanmoins que ces procédures occasionnent des retards (moins accusés en Éthiopie, en Gambie et au Mozambique). Dans la mesure du possible, la BADEA fait appel aux *Directives* du Groupe de coordination arabe *sur la passation des marchés pour les contrats d'approvisionnement et de travaux utilisés par les institutions du Groupe de coordination*.

#### 5.5 Coordination

En 1975, le « Groupe de coordination » a été créé en vue d'harmoniser les procédures opérationnelles des 8 institutions d'aide arabes, qui interviennent souvent dans le cofinancement des mêmes projets. Les membres de ce groupe sont les suivants : (i) la Banque islamique de développement (BisD), (ii) le Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND), (iii) le Fonds arabe, (iv) la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), (v) le Fonds de l'OPEP pour le développement international, (vi) le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, (vii) le Fonds Abou Dhabi pour le développement économique arabe et (viii) le Fonds saoudien pour le développement. Le Groupe publie des directives et procédures communes (par ex. celles qui sont répertoriées par la Banque mondiale, 2005).

La BADEA insiste généralement sur le cofinancement de ses projets avec un autre donateur. Ce cofinancement s'effectue majoritairement avec les donateurs arabes qui composent le « Groupe de coordination ». En 2004-2005, le cofinancement a concerné 13 projets pour un total de 94,3 millions de USD (BADEA 2006).

Selon les PPTE, on trouve les meilleures pratiques en matière d'harmonisation avec les autres donateurs (principalement arabes) en Gambie et en Ouganda.

#### Principales sources *(toutes les sources Internet ont été consultées le 14 avril 2008)*

BADEA (2004) « BADEA's 5<sup>th</sup> Five-Year Plan », consulté sur [www.badea.org/en/5yearp2005en.html](http://www.badea.org/en/5yearp2005en.html)

BADEA (2005) « BADEA's Board of Directors holds its 3<sup>rd</sup> meeting for the year 2005 », consulté sur [www.badea.org/en/pdf/bd3rd2005news-en.pdf](http://www.badea.org/en/pdf/bd3rd2005news-en.pdf)

BADEA (2006) « BADEA Annual Report 2005 », consulté sur [www.badea.org/en/pdf/annual2005en.pdf](http://www.badea.org/en/pdf/annual2005en.pdf)

BADEA (2007) « BADEA Annual Report 2006 », consulté sur [www.badea.org/en/pdf/annual2006en.pdf](http://www.badea.org/en/pdf/annual2006en.pdf)

IDA and IMF (2007) “Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) —Status of Implementation”, prepared by the Staffs of IDA and IMF, August 21, 2006, consulté sur [www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/082106.pdf](http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/082106.pdf)

Banque mondiale (2005) « Harmonisation of Policies and Procedures within the Coordination Group of Arab and Islamic Donor Institutions and the OPEC Fund », consulté sur [www.worldbank.org/harmonization/romehlf/IPplans/OPEC%20Fund.pdf](http://www.worldbank.org/harmonization/romehlf/IPplans/OPEC%20Fund.pdf)

### **ANNEXE 1 : SOURCES DES DONNÉES RELATIVES A L'APD DE LA BANQUE ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE (BADEA)**

La Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) ne rapporte pas de données globales ou détaillées sur l'APD au CAD de l'OCDE. Les chiffres qui figurent dans le présent profil proviennent du rapport annuel de la BADEA (BADEA 2007). Seuls les chiffres du tableau 1.1 s'appuient sur les décaissements. Tous les autres chiffres sont fondés sur les engagements/approbations.